



BNP PARIBAS
PUBLIC SECTOR SCF

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU
30 JUIN 2010

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros
Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
433 932 811 RCS Paris

Avertissement

Les états financiers présentés en annexe du rapport ne sont ni certifiés, par les commissaires aux comptes (Mazars et Pricewaterhousecoopers Audit) ni approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

The financial statements appended to this report from are neither audited by auditors; (“certification”) by the auditors (Mazars and Pricewaterhousecoopers Audit) nor approved by the shareholders’ general meeting.

Diffusion de l’information

Les rapports et le prospectus d’émission de BNP Paribas Public Sector SCF sont disponibles sur le site Internet suivant, dès leur approbation par les organes sociaux de la société :

<http://invest.bnpparibas.com/pid856/bnp-paribas-public-sector-scf.html>

SOMMAIRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 MAI 2010

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	5
I PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	5
II EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE	6
III PERSPECTIVES D'AVENIR	7
IV EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI	7
V FILIALES ET PARTICIPATIONS	8
VI PARTICIPATIONS CROISEES	8
VII DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	8
VIII DETENTION DU CAPITAL	8
RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT	9
I BILAN	9
A) <i>ACTIF</i>	9
B) <i>PASSIF</i>	9
C) <i>RESULTATS</i>	10
II SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS	11
III ENDETTEMENT	11
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	12
I RISQUE DE CREDIT	12
II RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHÉ	15
III RISQUE DE LIQUIDITE	16
IV RISQUE OPERATIONNEL	16
V RISQUE JURIDIQUE	17
LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE	18
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	22
ETATS FINANCIERS	3

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

La création de BNP Paribas Public Sector SCF répondait à l'objectif du groupe BNP Paribas qui est d'accroître sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce contexte, BNP Paribas a souhaité promouvoir un projet permettant de créer à son bénéfice d'un refinancement favorable de ses expositions sur des personnes publiques uniquement.

Il était apparu que la mise en place d'une société de crédit foncier régie par les articles L. 515-13 et suivants du Code monétaire et financier permettait de répondre au mieux à cet objectif. Effectivement, dans un contexte de marché particulièrement difficile en 2008-2009, la Direction Générale de BNP Paribas avait souhaité aller vers toujours plus de diversification des sources de financement du groupe et, particulièrement vers des sources de financement sécurisées. La réalisation d'émissions triple A avec BNP Paribas Public Sector SCF permet, par ailleurs, au Groupe d'étendre sa base d'investisseurs à un coût maîtrisé.

La création de cette société de crédit foncier a pour objet de refinancer uniquement les expositions du groupe BNP Paribas sur les personnes publiques tandis que BNP Paribas Home Loan Covered Bonds continuerait à refinancer des prêts immobiliers. L'objectif était de donner au groupe la capacité de réduire significativement ses coûts de financement et de s'assurer, en conséquence:

- (a) généralement, d'une meilleure compétitivité sur le marché du financement du secteur public ; et
- (b) spécifiquement, du maintien de sa compétitivité sur le secteur des financements des crédits exports et aéronautiques dont il est l'un des acteurs de tout premier plan au niveau mondial mais qui fait l'objet d'une concurrence très importante.

Cette société de crédit foncier, dénommée « BNP Paribas Public Sector SCF », a été agréée en qualité de société financière. Elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier, et a pour activité exclusive le refinancement des expositions sur des personnes publiques par des sociétés du groupe BNP Paribas par voie d'émission d'obligations foncières dans le cadre d'un programme MTN (moyen long terme) d'un montant maximum actuellement de 15 milliards d'euros.

La mise en place de ce projet s'est traduite par la transformation d'une société, créée en 2001 dans le périmètre du groupe, en l'occurrence, la société Bergère Participation 4.

II – EVENEMENTS IMPORTANT SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

L'Assemblée Générale ordinaire et le Conseil d'administration du 2 septembre 2010 ont, dans le cadre de la mise à jour annuelle du programme d'émission, approuvé la modification de certains contrats constituant la documentation du programme (la « Documentation du Programme ») ainsi que le prospectus de base (le « Prospectus de Base ») afin notamment d'être actualisés des événements marquants concernant la Société et afin que les derniers états financiers y soient incorporés.

Les autres modifications concernent un ajustement de la documentation contractuelle notamment suite au changement de méthodologie des agences de notation concernant les mécanismes destinés à assurer la liquidité, dans un objectif de sécurisation encore plus substantielle des investisseurs.

Il est également important de souligner que ces propositions d'amendements, restent conformes à l'intérêt de notre établissement et, comme indiqué, des investisseurs. Par ailleurs et à titre d'information, il convient de préciser que les agences de notation ont approuvé la rédaction des propositions d'amendements sans commentaire particulier.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 2 septembre 2010 a renouvelé pour un an les délégations en application des dispositions de l'article L. 228-40 alinéa 3 du Code de commerce en matière d'émissions obligataires.

Nous rappelons que nous avons procédé, lors du lancement du programme, à une première émission de 1 milliard d'euros à 5 ans en Juin 2009. Au cours du 1^{er} semestre, il a été décidé, afin de compléter une courbe de liquidité de réaliser une deuxième émission benchmark à 10 ans. Les titres obligataires émis, pour un montant de 1 milliard d'euros, ont permis d'aboutir à un prix re-offer de mid-swap + 45 bps.

Au cours du premier semestre, une cession d'actifs éligibles est intervenue, le détail de celle-ci figure ci-après :

En janvier 2010, BNP Paribas a cédé à la Société un pool de 105 créances ainsi réparties par devise d'origine :

Répartition par devise	CRD (en devise d'origine)	Nombre de prêts
EUR	25 720 948.27	9
AUD	258 149 640.16	3
USD	957 948 765.03	93

Au total au 30 juin 2010, le pool de créances représentait 2.291 milliards d'euros équivalent.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne le second semestre l'exercice 2010, en fonction de la situation des marchés financiers, la Société procédera à une ou plusieurs autres transferts d'actifs éligibles et à la levée de fonds auprès d'investisseurs internationaux.

BNP Paribas Public Sector SCF aura pour objectif pour le second semestre 2010 (qui sera adapté en fonction de l'évolution des conditions de marché) de financer le groupe BNP Paribas à concurrence d'environ un milliard d'Euro.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE du semestre ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI

Par ailleurs depuis la fin du premier semestre, plusieurs cessions d'actifs éligibles sont intervenues, le détail de celles-ci figurent ci-après :

En août 2010, BNP Paribas a cédé à la Société un pool de 28 créances ainsi réparties par devise d'origine :

Répartition par devise	CRD (en devise d'origine)	Nombre de prêts
EUR	45 517 176.65	6
AUD	628 642 031.53	5
USD	262 475 034.52	17

En septembre 2010, BNP Paribas a cédé à la Société un pool de 26 créances ainsi réparties par devise d'origine :

Répartition par devise	CRD (en devise d'origine)	Nombre de prêts
EUR	22 205 375.15	10
USD	268 780 081.39	16

En octobre 2010, BNP Paribas a cédé à la Société un pool de 2 créances ainsi réparties par devise d'origine :

Répartition par devise	CRD (en devise d'origine)	Nombre de prêts
USD	444 705 882.35	2

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à nos statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

VI - PARTICIPATIONS CROISEES

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce. Nous n'avons relevé durant l'exercice 2009 aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce.

VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7 du Code de commerce, nous vous informons n'avoir relevé, au 30 juin 2010, aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

VIII - DETENTION DU CAPITAL

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de votre Société est la société BNP PARIBAS qui détient 99,99 % du capital.

Dans la mesure où votre Société ne possède pas de salarié, il n'existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues au dernier jour de l'exercice 2009 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital.

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de commerce (article L.225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société.

I - BILAN ¹

A) ACTIF

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des banques présentent un solde débiteur de 80 577 548 euros au 30 juin 2010 ; les créances vis-à-vis de BNP Paribas S.A. liées au paiement des sommes dues au titre des prêts représentent 33 936 460 euros.

Les expositions sur personnes publiques représentent 2 492 831 388 euros à la fin du premier semestre 2010; les intérêts courus sur ces créances sont de 12 433 108 euros.

Le remplacement des fonds propres (constitués par le capital social et le prêt subordonné) pour un montant de 89 millions d'euros, ont été placés sous forme de dépôt à terme. Les intérêts courus des dépôts à terme sont de 161 555 euros.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-après :

1. Les charges constatées d'avance d'un montant de 22 083 656 euros représentent, la partie non courue, au 30 juin 2010, des soultes liées aux swaps de micro couverture. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.
2. Les primes d'émissions des titres à revenus fixe d'un montant de 13 576 717 euros représente, la partie non courue, au 30 juin 2010, des primes d'émission sur les obligations foncières restant à lisser sur la durée de vie de cette dernière.

B) PASSIF

1. Les dettes envers les établissements de crédit représentent un emprunt relais auprès de BNP Paribas pour respectivement 399 091 000 euros. Les dettes rattachées s'élèvent à 56 870 euros.
2. Le principal poste du passif (hors capitaux propres) est constitué des « dettes représentées par un titre » qui représentent les deux émissions d'obligations *foncières* pour un montant total de 2 014 332 192 euros dont 2 000 000 000 euros de nominal et 14 332 192 euros d'intérêts courus attachés à ces obligations au 30 juin 2010.

¹ En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro supérieur.

3. Les charges à payer d'un montant de 2 683 549 euros représentent essentiellement le « *netting* » des intérêts sur swaps à recevoir/à payer.
4. Le compte d'ajustement de devises d'un montant de 233 499 242 euros représente le résultat latent de la réévaluation des swaps de devises à la clôture de l'exercice.
5. L'impôt sur les sociétés à payer est de 164 831 euros.
6. Les charges dont les factures n'ont pas été reçues au 30 juin 2010 représentent 341 430 euros ;
7. La dette subordonnée consentie par BNP Paribas à la Société pour le renforcement de ses fonds propres représente 65 millions euros; les intérêts courus à la clôture du semestre sont de 213 142 euros;
8. Le capital social de la Société est demeuré à 24 040 000 euros au cours du semestre ;
9. Le report à nouveau d'un montant de - 46 527 euros a été porté à 44 869 euros, après l'affectation du résultat au 31 décembre 2009, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2010.
10. Le résultat du 1^{er} semestre 2010 est bénéficiaire de 5 124 404 euros.

C) RESULTATS

1. Les principaux postes du compte de résultat sont constitués d'une part des intérêts liés aux créances qui s'élèvent à 20 769 462 euros après prise en compte des swaps de couverture et d'autre part au coût de refinancement de ces créances qui représentent une charge nette de swap de 13 740 983 euros.
2. Par ailleurs, le produit du remplacement des fonds propres s'élève à 478 956 euros.
3. Notons que la rémunération des dettes subordonnées s'élève à 627 584 euros
4. Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celles-ci représentent 550 000 euros, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de 1 051 453 euros.
5. Le montant des frais généraux est de 86 663 euros et les impôts et taxes au titre du semestre s'élèvent à 104 774 euros.

II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS

Au 30 juin 2010, les fonds propres de la Société, hors emprunts subordonnés, s'établissent à 29 707 536 euros.

Pour mémoire, à compter de mai 2009, sur demande de BNP Paribas, BNP Paribas Public Sector SCF a obtenu de la Commission Bancaire (désormais l'Autorité de Contrôle Prudentielle) l'exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle en application de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 de l'ancien Comité de la réglementation bancaire et financière.

Ainsi, BNP Paribas Public Sector SCF se trouve désormais dans le périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas, à compter de cette date.

III - ENDETTEMENT

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée: elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'Obligations Foncières, d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés et d'emprunts relais. Ces derniers ont pour objet de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'une nouvelle émission et sont remboursés grâce au produit des émissions. En outre, ses statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Public Sector SCF est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

I - RISQUE DE CREDIT

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire. BNP Paribas Public Sector SCF n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

✦ Taux de surdimensionnement

BNP Paribas Public Sector SCF respectera les règles de surdimensionnement prévues par l'article L. 515-20 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière (« CRBF ») n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié (le « Règlement n°99-10 »), en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 100% doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations Foncières ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L. 515-22 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif (à savoir les expositions sur personnes publiques acquises par la Société en garantie de prêts à -terme ou par cession vente ou par tous autres modes prévus) qui seront affectés des pondérations suivantes :
 - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10;
 - 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;
 - 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;
 - 100% pour les titres et valeurs sûrs et liquides ;

- 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement.

Pour les besoins du programme, le taux de surdimensionnement (à savoir, la valeur comparée de l'encours en principal total des obligations foncières et de l'encours en principal total des Expositions) a été déterminé en accord avec les agences de notation dans une démarche qui tient compte du risque de défaut du débiteur, mais aussi des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

BNP Paribas Public Sector SCF s'engage à se conformer aux critères d'éligibilité applicables aux expositions sur personnes publiques en conformité avec les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

Les trois principales agences de notation ont eu des démarches différentes pour la modélisation permettant de déterminer le taux de surdimensionnement.

Les démarches ont tenu compte à la fois du risque de défaut des entités concernées du Groupe BNP Paribas, ainsi que des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

✦ Risque sur les entités BNP Paribas

Le mécanisme utilisé en vue de consentir ou acquérir les expositions sur personnes publiques, en l'occurrence par le transfert par voie de bordereau conformément à l'article L. 515-21 du Code monétaire et financier, permettront à BNP Paribas Public Sector SCF, en cas de défaut de BNP Paribas SA, de conserver la propriété des créances donnant naissance aux expositions sur personnes publiques et/ou aux flux de recouvrement générés par ces créances et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la BNP Paribas.

A ce stade BNP Paribas Public Sector SCF ne propose l'acquisition d'expositions sur personnes publiques ou l'octroi de prêts à terme qu'à BNP Paribas. En conséquence, le coût du risque de crédit de BNP Paribas Public Sector SCF est estimé comme étant nul dès lors que BNP Paribas jouit actuellement d'une excellente notation de la part des agences de notation. En effet, la dette moyen long terme de BNP Paribas est de Aa2 par Moody's, AA par S&P et AA par Fitch.

✦ Risque sur les débiteurs

1 - Il convient de souligner que malgré un objet social large conformément aux possibilités attribuées par les dispositions des articles L. 515-13 et suivants du Code monétaire et financier, BNP Paribas Public Sector SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement ou à l'acquisition d'exposition sur des personnes publiques. BNP Paribas Public Sector SCF s'est engagé vis-à-vis du CECEI à se conformer à une telle restriction et, en conséquence, n'est pas autorisé et n'a pas l'intention de refinancer de l'immobilier résidentiel.

Par ailleurs, dans le cadre financement ou à l'acquisition d'exposition sur des personnes publiques, le risque sur les débiteurs, clients de BNP Paribas ou des sociétés du groupe est garanti in fine par une personne publique bénéficiant des meilleures notations.

2 - Dans le cadre de la convention de recouvrement, BNP Paribas a été désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, afin d'administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'hypothèse où une procédure du livre VI du Code de commerce serait ouverte à l'encontre de BNP Paribas, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions relatives aux procédures collectives (de droit français) empêcherait BNP Paribas Public Sector SCF de recouvrer les sommes dues au titre des actifs cédés du portefeuille auprès de BNP Paribas, dans la mesure où ces sommes ne seraient pas individualisées par rapportsaux autres fonds appartenant à BNP Paribas.

Afin d'éviter ce risque de confusion ou « *commingling risk* », BNP Paribas Public Sector SCF bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas de lui verser un certain montant à chaque date d'encaissement suivant la dégradation de la notation à court terme de la dette chirographaires, non bénéficiaires de garanties personnelles ou réelles de BNP Paribas en deçà des seuils suivants : A-1 pour S&P, P-1 pour Moody's ou F1 pour Fitch (ou tout autre notations minimum respectant les critères de méthodologie des agences de notation afin de maintenir la notation des obligations foncières) en créditant un compte nanti tel que désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, comme sûreté de ses engagements, au titre de la convention de gestion et recouvrement.

Un tel gage espèce est octroyé conformément à l'article L. 211-38 et suivant du Code monétaire et financier.

Toutes sommes demeurant au crédit du compte de nanti après remboursement complet des engagements de la convention de gestion et de recouvrement devront être rétrocédées dans les meilleurs délais à BNP Paribas.

✦ Risque au regard de l'investissement des fonds propres de la Société

BNP Paribas Public Sector SCF n'encourra pas de risque de crédit s'agissant de l'investissement de ses fonds propres (en dépôts à terme ou autres) dès lors que les seuls instruments auxquels BNP Paribas Public Sector SCF sera autorisée à recourir à cet effet devront obligatoirement permettre un adossement (direct ou indirect) exact du risque encouru par BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans la mesure où il y a aura réinvestissement des instruments financiers ou transfert des dépôts à terme (dans lesquels sont investis les fonds propres) auprès d'émetteur ou d'un dépositaire présentant une notation minimum requise, le risque sera considérablement atténué.

II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHÉ

BNP Paribas Public Sector SCF pourra émettre des obligations foncières à taux fixe ou variable, en euros ou autres devises.

Tant que BNP Paribas n'est pas en défaut au titre de ses actifs éligibles (expositions sur personnes publiques), BNP Paribas Public Sector SCF n'aura pas de risque de taux ni de change puisque BNP Paribas Public Sector SCF conclura des swaps avec BNP Paribas. Les entités du Groupe BNP Paribas concernées gèreront, elles, leur risque de taux et de change selon leurs procédures habituelles (couverture sur l'ensemble du bilan).

Si la notation de BNP Paribas se dégrade sous un certain seuil convenu avec les agences de notation, BNP Paribas Public Sector SCF n'aura toujours pas de risque de taux ou de change puisque les flux des actifs éligibles resteront adossés à ceux des obligations foncières. Les swaps conclus avec des entités du Groupe BNP Paribas concernées, devront être conclus avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation compatible avec la notation du Programme pour couvrir les risques de taux et de change entre ses actifs éligibles et, in fine, les obligations foncières.

Si les entités du Groupe BNP Paribas concernées sont en défaut au titre de leurs engagements au titre des actifs éligibles, BNP Paribas Public Sector SCF accèdera à la propriété des actifs éligibles et/ou aux cash flows générés par ces actifs éligibles et des actifs fournis comme collatéral par BNP Paribas sous le contrat des swaps.

Afin de s'assurer que BNP Paribas Public Sector SCF bénéficie en toutes circonstances, y compris en cas de défaillance des Entités du Groupe BNP Paribas, des couvertures nécessaires, les contrats de swaps seront contractés par BNP Paribas Public Sector SCF avec la contrepartie (BNP Paribas) présentant la notation requise par les agences.

Dans les cas où BNP Paribas Public Sector SCF devient propriétaire des actifs éligibles, les swaps devront être transférés à une contrepartie de telle sorte à permettre à BNP Paribas Public Sector SCF de bénéficier de la couverture associée aux dits actifs (sans qu'il y ait de disparité de taux entre les actifs éligibles figurant désormais à l'actif de BNP Paribas Public Sector SCF et les obligations foncières figurant à son passif) et pour pouvoir faire face à ses engagements au titre des obligations foncières.

III - RISQUE DE LIQUIDITE

A partir du constat que la maturité et le profil d'amortissement des actifs éligibles constitués par les expositions sur les personnes publiques ne coïncident pas avec ceux des Obligations Foncières, il est potentiel que soit créé un besoin de liquidité au niveau de BNP Paribas Public Sector SCF.

Afin de pouvoir répondre à ce besoin, la Société bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas, en application de la convention de gestion et de recouvrement (« *Master Servicing Agreement* »), par lequel BNP Paribas s'engage à procéder à l'avance des sommes à recouvrer pour un montant correspondant aux échéances qui devront être payées par BNP Paribas Public Sector SCF lors de la prochaine date d'échéance d'une série d'Obligations Foncières donnée. Toutes sommes recouvrées par BNP Paribas en tant que mandataire au recouvrement relativement aux expositions sur les personnes publiques doivent servir à désintéresser BNP Paribas au titre des avances qu'elle a effectué au bénéfice de BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'éventualité où les notations des émissions court terme de titres de dette, chirographaires, non bénéficiaires de garanties personnelles ou réelles, de BNP Paribas seraient dégradées en deça des seuils de A-1 pour S&P, P-1 pour Moody's ou de F1+ pour Fitch (ou tout autres notations qui seraient en conformité avec les méthodologies et les critères des agences de notation afin d'assurer les meilleures notations des Obligations Foncières) et ce tant qu'une telle situation perdurerait, BNP Paribas s'engage (i) à transférer lesdits montants en créditant un compte nanti et (ii) à maintenir, de manière renouvelée jusqu'à ce que la ou les notations soient conformes aux seuils visés ci-dessus, un montant de réserve minimum au crédit du compte nanti comme sûreté, dans le cadre des dispositions des articles L. 211-18 et suivant du Code monétaire et financier, au titre de ses paiements à effectuer en application de la convention de gestion et de recouvrement.

Toute somme qui resterait au crédit du compte nanti à l'issue de l'extinction des obligations de BNP Paribas au titre de la convention de gestion et de recouvrement lui est immédiatement restituée.

IV - RISQUE OPERATIONNEL

Une convention « *de mise à disposition de moyens* » conclue avec BNP Paribas permet de limiter les risques opérationnels de BNP Paribas Public Sector SCF car BNP Paribas met à disposition tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la Société notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie. Etant donné les ressources très conséquentes de BNP Paribas, les risques opérationnels de la Société sont très minimes.

Par ailleurs, le seuil d'alerte concernant le risque d'incident opérationnel, aujourd'hui déterminé en fonction de celui du Métier ALM Treasury, qui est actuellement fixé à 10 Millions d'Euros, compte tenu des particularités de cette filiale, notamment par rapport à l'organisation et les moyens du contrôle interne qui sont ceux du Métier ALM Treasury (c'est le cas en particulier du dispositif de Contrôle Permanent et de gestion du Risque Opérationnel qui sont intégrés dans ceux du Métier ALM Treasury) va être modifié.

En effet sur la base de la procédure du 9 novembre 2009 établie par la Conformité Groupe–2OPC, et dans une approche conservatrice et prudentielle, un nouveau seuil d'un million d'euro, qui sera déterminé sur la base du PNB de 2009 est de un million d'euros sera acté lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

V - RISQUE JURIDIQUE

La structuration de la transaction a fait l'objet des conseils donnés par un cabinet d'avocats de premier plan, le cabinet Allen & Overy. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP Paribas Public Sector SCF a été, ors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils) et nous vous rappelons, à ce titre, que le Programme MTN de BNP Paribas Public Sector SCF a obtenu, à l'issue de ces analyses, une notation triple A par les agences de notation Moody's, Standard & Poors et Fitch.

Une équipe de juristes spécialisés de BNP Paribas, associée au cabinet Allen & Overy, participe activement aux opérations de BNP Paribas Public Sector SCF.

* * *

Par ailleurs, notons qu'il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative.

* * *

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n'est en cours.

LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE

Relativement à l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance que les mandataires sociaux n'ont bénéficié ni de rémunération ni d'avantage d'une quelconque nature de la part de BNP Paribas Public Sector SCF. Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés de BNP Paribas, société qui contrôle BNP Paribas Public Sector SCF; ils reçoivent à ce titre une rémunération et des avantages que BNP Paribas ne communique pas à ses filiales, conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de votre Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Nom, prénom	Fonctions
M. Jean-Louis GODARD, en qualité de représentant permanent de BNP PARIBAS S.A.	Président Directeur Général Jean-Louis Godard exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Responsable de ALM Groupe. Autres mandats sociaux : - membre du Conseil de surveillance de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds - Président (administrateur représentant permanent de BNP Paribas SA) du Conseil d'administration de EuroTitrisation ;
Mme Valérie BRUNERIE	Directeur Général Délégué Mme. Valérie BRUNERIE, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable du financement et de la titrisation au sein de l'ALM Groupe. Autres mandats sociaux : - Présidente du Directoire de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds ; - représentant permanent de BNP Paribas SA, administrateur de France Titrisation S.A - représentant permanent de BNP Paribas SA, administrateur au Conseil d'administration de la Société de Financement de l'Economie Française ; et - représentant permanent de BNP Paribas SA, administrateur au Conseil d'administration de la Caisse de Refinancement de l'Habitat. <u>Représentant légal vis-à-vis autorités de tutelle</u>

<p>M. Laurent CHOURAKI</p>	<p>M. Laurent CHOURAKI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre du comité exécutif (<i>Chief Operating Officer</i>).</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de la SAS PRSE : Prêts et Services - Administrateur de la société UCI : Union de Credits Immobiliarios (Espagne) - Administrateur de la société UCI EFC (Filiale d'UCI)
<p>M. Clément REBERIOUX en qualité de représentant permanent de BNP PARIBAS S.A.</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Clément REBERIOUX exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre de l'équipe ALM - Moyen-Long Terme.</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>M. Bertrand D'HEUCQUEVILLE</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Bertrand D'HEUCQUEVILLE, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de secteur dans le pôle financement Aéronautique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - NISR 2 - SULAWESI
<p>M. Jean-Gil SABY</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Jean-Gil SABY exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A la fonction de responsable du budget et du contrôle de gestion stratégique.</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>Mme Florence FAVIER</p>	<p>Administrateur</p> <p>Mme. Florence FAVIER, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable du développement stratégique du pôle financement export (Senior Project Manager).</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>Mme. Véronique FLOXOLI</p>	<p>Administrateur</p> <p>Véronique FLOXOLI est par ailleurs, au sein de BNP Paribas S.A., membre de l'équipe Funding – Moyen Long Terme au sein de ALM – Treasury.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires	Commissaires aux comptes suppléants
<p>PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex Associé : M. Patrice MOROT</p>	<p>M. Pierre COLL 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>
<p>Mazars Immeuble EXALTIS 61, rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense Cedex Associé : M. Guillaume POTEL</p>	<p>M. Michel BARBET MASSIN 61, rue Henri Regnault, 92075 Paris la Défense Cedex</p>

CONTROLEUR SPECIFIQUE

Contrôleur Spécifique titulaire	Contrôleur Spécifique suppléant
<p>Fides Audit 39 avenue de Friedland 75008 Paris Associé : M. Stéphane MASSA</p>	<p>M. Hugues BEAUGRAND Fides Audit 39 avenue de Friedland 75008 Paris</p>

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes clos le 30 juin 2010

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS

Période du 1er janvier 2010 au 30 juin 2010

Aux Actionnaires
BNP Paribas Public Sector SCF
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de BNP Paribas Public Sector et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de celle-ci relatifs à la période du 1er janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société à la fin du semestre, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 octobre 2010,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Patrice Morot

Guillaume Potel

ETATS FINANCIERS

Comptes arrêtés le 30 juin 2010

(En milliers d'euros)

SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat au 30 juin 2010	3
Bilan au 30 juin 2010	4
1 - Résumé des principes comptables appliqués par BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	5
2 - Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2010	6
2a - Marge d'intérêts	6
2b - Commissions	7
2c - Charges générales d'exploitation	7
2d - Impôt sur les bénéfices	7
3 - Notes relatives au bilan au 30 juin 2010	8
3a - Créances et dettes envers les établissements de crédits	8
3b - Opérations avec la clientèle	9
3c - Autres actifs et passifs	9
3d - Comptes de régularisation	9
3e - Dettes représentées par un titre	10
3f - Dettes Subordonnées	10
4 - Informations complémentaires	11
4a - Evolution du capital en euros	11
4b - Variation des capitaux propres	11
4c - Notionnel des instruments financiers	12
4d - Informations sur les postes du hors-bilan	12
4e - Echéance des emplois et des ressources	13

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2010

En euros	Notes	30/06/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	2.a	21 456 215	28 526 821
Intérêts et charges assimilées	2.a	(14 375 092)	(15 165 367)
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)	2.b	550 000	1 900 000
Commissions (charges)	2.b	(1 051 453)	(1 492 930)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		386 691	170 387
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		2	1
Autres charges d'exploitation bancaire		(27 478)	(920)
PRODUIT NET BANCAIRE		6 938 886	13 937 991
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(191 437)	(1 096 263)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 747 449	12 841 728
Coût du risque		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 747 449	12 841 728
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Dotations nettes aux provisions réglementées			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		6 747 449	12 841 728

Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	2.d	(1 623 044)	(2 876 469)
RESULTAT NET		5 124 404	9 965 259

BILAN AU 30 JUIN 2010

En euros	Notes	30/06/2010	31/12/2009
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP			
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.a	286 320 110	217 497 385
Opérations avec la clientèle	3.b	2 422 619 950	1 454 136 182
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Actions propres			
Autres actifs	3.c	157 026	-
Comptes de régularisation	3.d	35 660 374	97 075 541
TOTAL ACTIF		2 744 757 460	1 768 709 107
PASSIF			
DETTES			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	399 147 870	646 760 069
Opérations avec la clientèle	3.b	-	-
Dettes représentées par un titre	3.e	2 014 332 192	1 019 664 384
Autres passifs	3.c	173 928	2 696 492
Comptes de régularisation	3.d	236 182 791	404 888
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes subordonnées	3.f	65 213 142	65 224 542
TOTAL DETTES		2 715 049 923	1 734 750 375
CAPITAUX PROPRES			
	4.b		
Capital souscrit	4.a	24 040 000	24 040 000
Prime d'émission			
Réserves		498 263	-
Report à nouveau		44 869	(46 527)
Résultat de l'exercice		5 124 404	9 965 259
TOTAL CAPITAUX PROPRES		29 707 536	33 958 732

TOTAL PASSIF		2 744 757 460	1 768 709 107
HORS BILAN	Notes	30/06/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres		-	
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	2 522 153 936	1 528 703 052
Engagements sur titres			

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés financières.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques. Elles sont ventilées en créances commerciales, et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : il s'agit essentiellement des obligations foncières.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Les primes d'émission ou le remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission suivent le même traitement.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

➤ ***Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture***

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2010

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas Public Sector SCF présente sous les rubriques " Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En euros	30/06/2010		31/12/2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	2 164 878	(2 824 600)	2 817 785	(5 321 947)
Comptes à vue, prêts et emprunts	2 164 878	(2 824 600)	2 817 785	(5 321 947)
Clientèle	19 291 338	-	25 709 037	-
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	19 291 338		25 709 037	
Dettes représentées par un titre	-	(11 550 492)	-	(9 843 420)
Obligations Foncières		(10 922 908)		(8 280 817)
Dettes Subordonnées à terme		(627 584)		(1 562 604)
Produits et charges d'intérêts	21 456 215	(14 375 092)	28 526 821	(15 165 367)

2.b- COMMISSIONS

En euros	30/06/2010		31/12/2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	550 000	(1 051 453)	1 900 000	(1 492 930)
Opérations sur titres	550 000	(1 051 453)	1 900 000	(1 492 930)
Produits et charges de commissions	550 000	(1 051 453)	1 900 000	(1 492 930)

2.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Autres frais administratifs	(191 437)	(1 096 263)
Rémunération d'intermédiaires	(86 663)	(759 139)
Divers services extérieurs		(69 184)
Impôts et taxes	(104 774)	(267 940)
Charges d'exploitation	(191 437)	(1 096 263)

2.d IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Impôts courants de l'exercice	(1 623 044)	(2 876 469)
Impôt sur les bénéfices	(1 623 044)	(2 876 469)

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2010

3.a CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Prêts et créances	286 320 110	217 497 385
Comptes ordinaires débiteurs	114 514 009	80 369 096
Comptes à terme et prêts	171 806 101	137 128 289
Prêts et créances sur les établissements de crédit	286 320 110	217 497 385
<i>Dont créances rattachées</i>	781 151	344 990

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Dépôts et emprunts	399 147 870	646 760 069
Comptes ordinaires créditeurs		63
Emprunts à terme	399 147 870	646 760 007
Dettes envers les établissements de crédit	399 147 870	646 760 069
<i>Dont dettes rattachées</i>	56 870	37 069

3.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Prêts et créances	2 422 619 950	1 454 136 182
Autres crédits à la clientèle	2 422 619 950	1 454 136 182
Opérations avec la clientèle - Actif	2 422 619 950	1 454 136 182
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>11 813 512</i>	<i>7 165 012</i>

3.c - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Autres actifs divers	157 026	
Autres Actifs	157 026	-
Autres passifs divers	173 928	2 696 492
Autres Passifs	173 928	2 696 492

3.d COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Réévaluation des instruments dérivés et de change		49 172 691
Produits à recevoir		10 628 304

Autres comptes de régularisation débiteurs	35 660 374	37 274 545
<i>dont Charges à répartir</i>	13 576 717	3 129 398
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	22 083 656	34 145 147
Comptes de régularisation - actif	35 660 374	97 075 540
Charges à payer	2 683 549	404 887
Réévaluation des instruments dérivés et de change	233 499 242	
Comptes de régularisation - passif	236 182 791	404 887

3.e DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires	2 000 000 000	1 000 000 000
<i>dettes rattachées</i>	14 332 192	19 664 384
Dettes représentées par un titre	2 014 332 192	1 019 664 384
<i>dont prime d'émission non amortie</i>	13 576 717	3 129 398

3.f DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées remboursables	65 000 000	65 000 000
Dettes rattachées	213 142	224 542
Dettes subordonnées	65 213 142	65 224 542

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	30/06/2010			31/12/2009		
	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant
A l'ouverture	2 404 000	10	24 040 000	2 404 000	10	24 040 000
A la clôture	2 404 000	10	24 040 000	2 404 000	10	24 040 000
Bénéfice par actions						

4.b VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/2009	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2010
Capitaux propres	24 040			24 040
Primes démission				
- Réserve légale				-
- Réserves statutaires et contractuelles				-
- Réserves règlementées plus-values long terme				-
		498		498
Ecart de réévaluation				-
Report à nouveau	(47)	92		45
Résultat de l'exercice	9 965	5 124	(9 965)	5 124
Capitaux propres	33 958	5 714	(9 965)	29 707

4.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Instruments dérivés de cours de change	2 080 609 381	1 060 724 872
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 469 236 500	1 479 563 970
Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré	5 549 845 881	2 540 288 842

4.d - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

En euros	30/06/2010	31/12/2009
Clientèle		
Coface	1 058 188 229	607 462 194
Euler Hermes KreditVersi	559 074 029	228 368 811
Export CT guarantee dept	260 340 061	49 340 734
Export import BK OF US	644 553 618	643 531 312
Engagements de garantie reçus	2 522 155 936	1 528 703 052

4.e ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations	Durée restant à courir				Total
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	

EMPLOIS

Créances sur les établissements de crédit	115 295	92 763	6 840	43 317	28 106	286 320
créances à vue	114 514					114 514
créances à terme	781	92 763	6 840	43 317	28 106	171 806
Opérations avec la clientèle	11 814	86 228	245 327	1 245 019	834 234	2 422 620

RESSOURCES

Dettes envers les établissements de crédit			399 091			399 091
Dettes représentées par un titre				1 000 000	1 000 000	2 000 000
Dettes subordonnées					65 000	65 000

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	30/06/2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	40 000	40 000	24 040 000	24 040 000	24 040 000
Nombre d'actions émises	4 000	4 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire (1)	Néant	Néant	(65)	13 937 991	6 938 886
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	(5 941)	(12 498)	(6 600)	9 965 259	6 747 449
Impôt sur les bénéfices	Néant	Néant	Néant	(2 876 469)	(1 623 044)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(5 941)	(12 498)	(6 600)	9 965 259	5 124 404
Montant des bénéfices distribués	Néant	Néant	Néant	9 375 600	
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	(1,49)	(3,12)	(0,00)	4,15	2,13
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(1,49)	(3,12)	(0,00)	4,15	2,13
Dividende versé à chaque action	Néant	Néant	Néant	3,90	
Personnel					
Nombre de salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant de la masse salariale	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF est devenue société financière à partir du 30 janvier 2009.